

# Le rôle de l'élue de la minorité active

## Point fort de cette formation

Chaque élu-e doit avoir une idée précise de ses droits et ses devoirs pour exercer pleinement son mandat. Il doit aussi maîtriser les compétences et le fonctionnement de sa collectivité, et connaître les documents essentiels à celui-ci. Il importe notamment qu'il fasse valoir son droit à l'information, afin de prendre les décisions en connaissance de cause.

## Objectif principal

## Objectifs

- Connaître les compétences, l'environnement et le fonctionnement de sa collectivité
- Maîtriser les droits et les obligations attachés à son mandat
- Mettre à profit cette « boîte à outils » pour concevoir son action sur la durée du mandat

## Contenu

### Le fonctionnement de la commune et de l'intercommunalité

La commune : compétences, organisation et fonctionnement

Focus : Comment est organisé le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ? Quels sont les articles utiles, et leur jurisprudence ?

La commune et le « groupe ville » avec ses satellites, les représentations extérieures

Le fonctionnement de l'intercommunalité

L'articulation avec les autres collectivités

### Les droits, les obligations, les stratégies et les pratiques des élu-es territoriaux

Le statut des élu-e-s

Focus : Un règlement intérieur démocratique





## Programme de formation

07 novembre 2020  
de 09h00 à 16h00  
Accueil 8h 45

Saint-Etienne

Le temps de l'écologie  
1place Dorian

La mallette de l'élu·e local·e : les documents essentiels à l'exercice du mandat

Les outils permettant de mener à bien son action : proposer, améliorer, amender, contrôler, contester

Les obligations et les devoirs

## Méthode pédagogique

Chaque notion fera l'objet d'une mise en pratique immédiate, puis sera révisée lors des volets suivants, afin de s'assurer de leur maîtrise par le stagiaire

## Intervenant

Raymond Avrillier – ingénieur d'étude, consultant et formateur - maire-adjoint honoraire de Grenoble – membre du conseil d'exploitation d'une régie métropolitaine de service public

## Règles sanitaires

>>> La capacité des salles qui accueilleront la formation ont été adaptées afin de respecter les critères de distanciation physique en vigueur.

>>> Nous vous serons reconnaissants de bien vouloir vous munir d'un masque, qu'il faudra obligatoirement porter sur le nez et la bouche, et de vous laver régulièrement les mains (gel).

